

**Site Natura 2000**  
**« Sommets du nord Margeride » FR**  
**8301070**



***Bilan annuel d'activité***  
***Année 2014***



**SMAT du Haut-Allier**  
**42, avenue Victor Hugo**  
**BP 64**  
**43 300 Langeac**

Tél : 04-71-77-28-30  
Fax : 04-71-77-19-14  
E-mail : [accueil@haut-allier.com](mailto:accueil@haut-allier.com)



# Sommaire

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>1</b>
<b>I. PREAMBULE.....</b>	<b>2</b>
<b>II. ANIMATION DU SITE .....</b>	<b>3</b>
<b>1. GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE .....</b>	<b>3</b>
1.1 <i>Etat des lieux et plan de gestion pastorale préalables à un projet de contrat Natura 2000 .....</i>	<i>3</i>
1.2 <i>Contrats Natura 2000 agricoles.....</i>	<i>5</i>
<b>2. EVALUATIONS D’INCIDENCES .....</b>	<b>7</b>
<b>3. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES .....</b>	<b>8</b>
<b>4. INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION .....</b>	<b>9</b>
4.1 <i>Création / mise à jour d’outils de communication, média.....</i>	<i>9</i>
4.2 <i>Prise de contact avec des partenaires potentiels.....</i>	<i>9</i>
4.3 <i>Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire.....</i>	<i>10</i>
4.4 <i>Communication / Animation auprès de scolaires.....</i>	<i>10</i>
4.5 <i>Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site.....</i>	<i>11</i>
<b>5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES .....</b>	<b>12</b>
5.1 <i>Suivi des autres démarches en lien avec le site .....</i>	<i>12</i>
<b>6. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET DE LA GOUVERNANCE DU SITE .....</b>	<b>13</b>
6.1 <i>Organisation de la gouvernance du site.....</i>	<i>13</i>
6.2 <i>Gestion administrative et financière .....</i>	<i>14</i>
6.3 <i>Compléments ou mise à jour du Docob.....</i>	<i>15</i>
<b>III. SYNTHESE DE L’ANIMATION 2014 SUR LE SITE “SOMMETS DU NORD MARGERIDE”</b>	<b>16</b>
<b>1. BILAN DU TEMPS D’ANIMATION SUR LE SITE.....</b>	<b>16</b>
<b>2. SYNTHESE FINANCIERE.....</b>	<b>17</b>

# I. Préambule

Le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride a été proposé « Site d'intérêt communautaire » en avril 2002. Le SMAT du Haut-Allier a été désigné opérateur du site, il a donc élaboré son Document d'objectifs, validé en décembre en 2011.

Les principaux enjeux du site concernent des habitats humides de type « Tourbières hautes actives », des habitats agropastoraux à l'image des « Landes sèches européennes » et des « Pelouses à Nard », mais aussi des habitats forestiers de type « Hêtraies atlantiques à houx » intégrant une part plus ou moins importante de sapin pectiné. A l'intérieur des vieilles forêts se trouvent également des bryophytes d'intérêt communautaire, telle la Buxbaumie verte. La variété des milieux patrimoniaux constituent un ensemble caractéristique des paysages margeridiens, entretenus par des siècles de pratiques agricoles extensives et de pratiques forestières compatibles avec le maintien de la biodiversité. Albert HUGON, maire de Clavières, a été élu Président du Comité de pilotage à l'occasion de la réunion du 14 décembre 2011 à Ruynes-en-Margeride.

Le SMAT du Haut-Allier a été élu structure porteuse de ce site lors du Comité de pilotage du 14 décembre 2011, il en assure également l'animation depuis janvier 2012. Ses missions se répartissent ainsi :

- Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- Suivi des évaluations d'incidences et veille écologique
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Le présent rapport d'activités couvre l'animation du site sur la période 01/01/2014– 31.12.2014, qui est la troisième année d'animation du site par le SMAT du Haut-Allier. Les actions engagées en 2014 se réfèrent à la convention attributive n°2013-29. L'action spécifique « Elaboration d'un plan de gestion pastorale » engagée en 2013 est financée dans le cadre de la convention attributive n°2013-01.

Cette année, 50 jours d'animateurs ont été consacrés à l'animation du site « Sommets du nord Margeride ».

## **II. Animation du site**

### **1. Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire**

#### **1.1 Etat des lieux et plan de gestion pastorale préalables à un projet de contrat Natura 2000**

Cette mission conduite sur 2013 et 2014 a été confiée au bureau d'études Terraterre, dans l'objectif de mener une réflexion sur les aménagements possibles relatifs au projet de réouverture de landes souhaité par la Coopérative d'estives du Mont Mouchet. L'étude du fonctionnement global de l'estive était un préalable à l'intégration de ces nouveaux aménagements, qui devraient s'inscrire dans le cadre d'un Contrat Natura 2000.

L'animateur du site a participé à plusieurs réunions dont des rendez-vous sur le terrain avec Terraterre et des responsables de la Coopérative d'estives, a fourni des données (contractualisation, données écologiques, etc...) au bureau d'études, et a apporté ses observations puis sa validation au rendu final.

Plusieurs critères entrent en ligne de compte pour la gestion des milieux agropastoraux comme ceux que l'on retrouve sur les «Sommets du nord Margeride» :

- La productivité : liée à la présence d'espèces herbagères produisant rapidement une quantité importante de biomasse (Dactyle, Ray-grass, etc...)
- La précocité : elle caractérise la période de croissance des espèces herbagères plus ou moins avancée dans la saison. Le Dactyle et le Ray-grass sont des espèces précoces par exemple.
- Le maintien sur pied : il s'agit de la capacité des plantes à maintenir une bonne valeur alimentaire au cours de la saison de pâturage. Brachypode, Canche, Jonc ou légumineuses disposent d'un bon report sur pied, à l'inverse d'espèces comme le Dactyle ou le Ray-grass.
- La valeur alimentaire et l'appétence : elles varient au cours de la saison et en fonction des besoins des animaux, mais aussi des conditions météorologiques.
- La dynamique d'embroussaillage : elle dépend des pratiques de pâturage et de la végétation en place.

L'estive gérée par la coopérative d'estives du Mont Mouchet abrite des milieux aux caractéristiques diverses :

- Les prairies humides : Elles sont relativement peu productives, mais bénéficient d'une végétation au bon maintien sur pied, avec une ressource disponible en plein été ;
- Prairies naturelles : Leur fonction et leur souplesse d'utilisation dépend de la diversité végétale, certaines prairies présentent des signes d'eutrophisation (présence d'espèces eutrophiles comme le chardon, l'ortie, le pissenlit...) ;
- Prairies temporaires : Leur orientation est la productivité et la précocité, avec une faible diversité floristique. Ce sont des milieux sensibles aux aléas climatiques, et peu souples d'utilisation.

- Landes : malgré leur image plutôt négative de la part des éleveurs, il s'agit de milieux présentant une réelle ressource pastorale à condition d'un bon apprentissage des animaux pour la valorisation de la végétation. Les landes disposent également d'un bon maintien sur pied au cours de la saison.
- Sous-bois : Deux types de milieux existent, les hêtraies dont la ressource herbagère est très limitée et à l'intérêt écologique important, et les boisements de pins sylvestres avec une ressource en graminées plus importante avec un retard de végétation et un bon maintien sur pied.

La Coopérative d'estives du Mont Mouchet gère 5 lots indépendamment les uns des autres, et répartis selon les besoins des animaux mais sans prise en compte des caractéristiques de la végétation. Les niveaux de valorisations des différentes parcelles sont donc assez disparates.

Le bureau d'études propose plusieurs actions dans le cadre de la réouverture de landes, s'inscrivant dans une logique globale de la gestion de l'estive. Les principaux objectifs de gestion sont :

- L'affectation d'unités de gestion en fonction des lots et des caractéristiques du milieu
- L'éducation des animaux pour optimiser leur niveau de valorisation de la végétation
- L'anticipation des aléas climatiques

Concernant le projet de réouverture en tant que tel, les propositions d'actions et de gestion sont les suivantes :

- Seule la réouverture du secteur de la « Roche du beurre » présente un réel intérêt en termes de ressource pastorale. Cette réouverture doit être faite sous forme de layonnage, plus ou moins connecté pour permettre l'exploration par les animaux.
- Le secteur de hêtraie des Clauzels pourrait faire l'objet d'élagage permettant une circulation plus aisée des animaux.
- Sur la zone de « La Roche du beurre », il est nécessaire d'installer un point d'eau complémentaire. Ce point d'eau pourrait être créé à partir d'une bâche de collecte des eaux de pluies alimentant une citerne souple faisant office de réserve. D'autres systèmes existent mais paraissent difficiles à mettre en place tant techniquement qu'administrativement.
- Le maintien des bosquets de hêtre présente un intérêt environnemental et permet de maintenir des abris pour les animaux.
- Il est évident que les travaux n'ont pas pour objectif la création de prairies comme cela a pu être le cas dans les années passées sur d'autres terrains de l'estive.
- Des recommandations dans la gestion des terrains ouverts sont également faites :
  - i. Eduquer les animaux est un préalable important
  - ii. Exercer une pression de pâturage importante dès la saison de pâturage suivant la réalisation des travaux, avec des vaches gestantes ou tarées par exemple

- iii. La pose de pierres à sel et la mise en place de clôtures permettra de mieux gérer les prélèvements et l'embroussaillage.
- iv. La formation des éleveurs à la gestion pastorale paraît importante pour garantir l'efficacité du dispositif sur le long terme
- v. Un suivi pastoral régulier à la suite des travaux devra être conduit de manière à évaluer l'efficacité des actions et prévoir des réajustements le cas échéant.

Par ailleurs, le SMAT du Haut-Allier a sollicité le Conservatoire botanique national du Massif-Central (CBNMC) dans le cadre de l'appui aux structures animatrices de sites Natura 2000, pour l'aider à identifier les enjeux écologiques de l'estive et les mettre en lien avec les données issues du plan de gestion pastorale. Le CBNMC (Romain Pradinas) a accompagné le SMAT du Haut-Allier et le bureau d'études Terraterre sur le terrain pour identifier ces enjeux. Le CBNMC a ensuite fourni au SMAT un compte-rendu du rendez-vous sur le terrain destiné à éclairer les choix de gestion à opérer dans le cadre du Contrat Natura 2000. Les principales préconisations concernent les milieux de hêtraie, à maintenir dans la mesure du possible. Il serait préférable de se concentrer sur des surfaces à la ressource pastorale significative, tout en préservant les zones humides et autres zones sensibles par une mise en défens. Globalement, le projet semble tout à fait compatible avec la restauration et le maintien de landes d'intérêt communautaire. Le compte-rendu du CBNMC est disponible en annexes.

Le montage du projet de contrat Natura 2000, si la Coopérative d'estives souhaite s'engager dans cette voie, devrait voir le jour au cours de l'année 2015 (Montage du cahier des charges, demandes de devis, pièces administratives, etc...).

## **1.2 Contrats Natura 2000 agricoles**

### **Contrôle ASP d'un exploitant agricole**

M. Albaret, de la commune de Ruynes-en-Margeride, a pris contact avec le SMAT du Haut-Allier suite au résultat d'un contrôle de ses parcelles par un agent de l'Agence de services et de paiement (ASP) effectué en novembre 2013.

Cet exploitant agricole s'est engagé en Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) sur une surface de 4,22 hectares. La mesure « AU\_SDNM\_HE5 » engagée en 2012 concerne la gestion des landes sèches à Callune (habitat d'intérêt communautaire codifié 4030), elle impose une absence de fertilisation, d'apports magnésiens et de chaux, ainsi que l'enregistrement des interventions mécaniques et des modalités de pâturage.

Selon le contrôleur de l'ASP, la parcelle n'était pas éligible aux aides PAC, considérée comme trop embroussaillée (forte présence de callune). L'animateur a pris rendez-vous avec l'exploitant et s'est rendu avec lui sur la parcelle faisant l'objet du contrôle, afin de voir en détail les motifs du résultat défavorable de ce contrôle. Après avoir parcouru l'ensemble de la parcelle (prise de photos, de points GPS), après prise de contact avec la Chambre d'agriculture (structure ayant effectué le diagnostic d'exploitation) et la Direction départementale des territoires du Cantal

(service instructeur des MAET), il s'est avéré que l'issue du contrôle ne pourrait pas être revue. L'exploitant agricole a malheureusement subi des pénalités financières suite à ce contrôle.

Ce résultat pose des questions de fond sur la qualification et l'interprétation de la nature de la végétation d'une parcelle, en particulier de lande, par chacune des structures intervenant dans le processus de contractualisation et de contrôle. Cela pose également la question d'une définition partagée de l'éligibilité des parcelles à la contractualisation agricole, à mettre en place préalablement à la contractualisation.

### **Plan de localisation des tourbières à mettre en défens**

Dans le cadre de la MAET « AU\_SDNM\_HE1 », un plan annuel de localisation des tourbières à mettre en défens par la Coopérative d'estives du Mont-Mouchet doit être établi. Le SMAT du Haut-Allier réalise ce plan de localisation depuis l'année d'engagement de la MAET, soit depuis 2012. Il se trouve en annexes au présent document.

### **Nouvelle programmation de mesures agro-environnementales**

L'année 2014 est une année de transition au niveau de la Politique Agricole Commune, qui permet le financement des contrats MAET. Les engagements pris en 2012 prendront fin au 15 mai 2015, ce qui n'avait pas été annoncé au moment de la contractualisation (les contrats étaient alors prévus pour une durée de 5 ans). De nouvelles mesures sont donc prévues pour la nouvelle programmation de la Politique agricole commune.

Les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont vu le jour avec la programmation 2014-2020 de la PAC. Par rapport aux anciennes MAET proposées, de nouvelles mesures ont été créées, d'autres maintenues, certaines modifiées et d'autres supprimées. Du reste, l'autorité de gestion des fonds FEADER (grâce auxquels sont financées les mesures agro-environnementales) est désormais le Conseil Régional.

Le Conseil Régional d'Auvergne a lancé un appel à candidatures pour l'émergence de Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) portés par des opérateurs à l'échelle de territoires « cohérents. Les PAEC doivent intégrer le plus d'enjeux possibles parmi les quatre qui ont été identifiés à l'échelle auvergnate par l'autorité de gestion :

- Biodiversité (sites Natura 2000)
- Préservation de la ressource en eau (Aires d'alimentation de captages prioritaires, zones vulnérables, périmètres de contrats territoriaux)
- Séquestration du carbone (maintien des prairies naturelles en zones à risque de « céréalisation »)
- Préservation des zones humides (à rattacher à l'enjeu biodiversité ou à l'enjeu eau).

L'animateur du site a contribué à la concertation en vue de l'élaboration de projets agro-environnementaux et climatiques intégrant les enjeux liés aux sites Natura 2000 portés et animés par le SMAT du Haut-Allier.

Un territoire « Margeride » avait été pressenti pour l'élaboration d'un PAEC. Au cours de l'été et de l'automne 2014, l'animateur a collaboré avec des structures telles que la Chambre d'agriculture de la Haute-Loire, le Syndicat interdépartemental de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL), le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne), le Syndicat intercommunal de gestion de la Loire et de ses affluents (SICALA), mais aussi les animatrices des SAGE Haut-Allier et Allier Aval.

Finalement, au vu de l'état d'avancement de certains dossiers sur le secteur de la Margeride (élaboration du Docob et calage du périmètre des sites dits linéaires), et après réflexion sur l'intégration des différents enjeux à l'échelle de ce territoire, les différentes structures ont jugé préférable d'attendre l'année suivante pour déposer une candidature. Sur ce territoire, les enjeux recensés étaient les suivants :

- Biodiversité : sites Natura 2000 « Sommets du nord Margeride », « Sommets et versants orientaux de la Margeride », « Rivières à Ecrevisse à pattes blanches », « Rivières à Moule perlière » et « Lacs et rivières à Loutre ».
- Préservation des zones humides recensées dans le cadre des inventaires Natura 2000, rattachées à l'enjeu biodiversité.

## 2. Evaluations d'incidences

Les évaluations d'incidences font partie de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur un aspect plus réglementaire. Elles consistent à évaluer l'impact de travaux, d'aménagements, de manifestations ou de programmes sur les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire d'un site, afin de les éviter, de les minimiser ou de les compenser (mesures « compensatoires »).

Durant l'année 2014, l'animateur Natura 2000 a été sollicité pour un seul projet :

<b>Date / Période</b>	<b>Intitulé projet</b>	<b>Type de projet / description</b>	<b>Communes ou territoire concerné</b>	<b>Contact</b>	<b>Enjeux/Préconisation/Commentaires</b>
07/2014	Assainissement de l'auberge du Mont-Mouchet	Réfection du système d'assainissement de l'auberge sur le site du Mont-Mouchet.	Auvers, site du Mont-Mouchet	- Valérie SIMON (SMAT) - Ginette CHAUCHEPRAT (Conseil régional Auvergne)	Accompagnement au remplissage du formulaire d'évaluation des incidences. Pas d'emprise sur les habitats naturels d'intérêt communautaire, pas d'incidence relevée pendant ni après les travaux.

### **3. Suivis scientifiques et techniques**

#### **Suivi des pratiques agricoles sur les parcelles contractualisées**

La Chambre d'agriculture du Cantal a été recrutée pour effectuer ce travail, conduit auprès des exploitants engagés en Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET). Deux structures agricoles s'étaient engagées dans ces mesures : la Coopérative d'estives du Mont Mouchet et un exploitant individuel. Cependant suite à un contrôle de l'ASP défavorable, l'exploitant individuel a arrêté ses engagements. Seule la Coopérative d'estives du Mont Mouchet a donc été enquêtée dans le cadre de cette mission.

L'objectif de cette enquête est le suivi du bon déroulement de la mise en place des mesures engagées, mais aussi de disposer d'une base de données des pratiques agricoles exercées à l'échelle des parcelles contractualisées, à mettre en relation avec les futurs suivis d'habitats naturels, permettant l'évaluation des mesures de gestion.

Le bilan de cette enquête révèle que les pratiques agricoles de la Coopérative d'estives du Mont Mouchet respectent le cahier des charges des MAET souscrites. Aucune des parcelles ne reçoit de fertilisation autre que la restitution au pâturage, et l'enregistrement des pratiques est bien effectué. Quelques difficultés ont toutefois été rencontrées à l'occasion d'un contrôle par un agent de l'ASP :

- Mesures des surfaces mises en défens sur les parcelles tourbeuses
- Quelques surfaces « trop embroussaillées »
- Interprétation du cahier d'épandage et de pâturage

Malgré cela, le Président de la coopérative d'estives du Mont Mouchet estime que l'animation et la concertation ont permis de mettre en place des mesures adaptées localement.

Les données cartographiques se trouvent dans les fichiers numériques joints au rendu de la mission.

## **4. Information, communication et sensibilisation**

L'information, et la communication en général sont des clés de réussite de l'appropriation locale de Natura 2000.

### **4.1 Création / mise à jour d'outils de communication, média**

*Objectif : Diffuser au grand public les informations relatives à l'animation du site dans tous ses aspects (gestion des habitats et espèces, actions de communication, gestion administrative, etc...)*

Le site Internet « Natura 2000 dans le Haut-Allier » diffuse les informations concernant l'ensemble des sites portés et animés par le SMAT du Haut-Allier. Il est disponible à l'adresse URL suivante : <http://haut-allier.n2000.fr/natura-2000-dans-le-haut-allier>. Ce site Internet présente les caractéristiques de chaque site Natura 2000, les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire justifiant leur désignation grâce à la possibilité du téléchargement des fiches du MNHN.

On y retrouve les comptes-rendus de réunions, les bilans d'activités annuels ainsi que les lettres d'informations en version numérique le cas échéant.

Par ailleurs, les actualités permettent de mettre en valeur l'organisation de manifestations organisées par la structure animatrice dans le cadre de sa programmation annuelle en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire du Haut-Allier.

L'animateur du site a mis à jour les informations, actualités et documentations téléchargeables au cours de l'année 2014.

### **4.2 Prise de contact avec des partenaires potentiels**

#### **Valorisation du bois bocager en Margeride**

L'animateur Natura 2000 a pris contact avec plusieurs partenaires intervenant dans le domaine de la gestion du bois bocager. La valorisation du bois bocager est l'un des moyens de préserver les linéaires boisés favorables aux chiroptères et à bon nombre de groupes d'espèces comme les insectes ou certains mammifères aquatiques (Loutre). L'animateur a participé à deux réunions avec plusieurs acteurs de la gestion du bois bocager : Mission haies Auvergne, Fédération départementale des CUMA de Haute-Loire, Chambres d'agriculture du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, entrepreneur de travaux agricoles local, agriculteurs.

Plusieurs exploitants agricoles du secteur de la Margeride ont été contactés pour évaluer l'opportunité de l'organisation d'une animation sur la thématique de la valorisation du bois bocager (haies, ripisylves, alignements d'arbres, etc ...), favorable à de nombreuses espèces. Malheureusement, les exploitants contactés ne possédaient généralement pas la ressource nécessaire à l'initiation de la démarche. Cependant, l'ensemble des exploitants agricoles du secteur n'ont pas été contactés, l'animateur ne disposant pas d'assez de temps pour cela. Il est donc possible de renouveler les contacts afin de développer ce volet en Margeride.

### **Rencontre des nouveaux maires d'Auvers et de Lorcières**

Les élections municipales de mars 2014 ont conduit à un changement du maire sur plusieurs communes. C'est notamment le cas des communes d'Auvers et de Lorcières.

L'animateur du site a rencontré les deux nouveaux maires de ces communes, M. Soulier pour la commune d'Auvers et M. Brun pour la commune de Lorcières. Ceci dans l'objectif de les informer sur la gestion et l'animation d'un site Natura 2000, et des spécificités du site des « Sommetts du nord Margeride ». Ce fut également l'occasion d'écouter les attentes de ces nouveaux élus quant à Natura 2000, et d'échanger sur les mesures de gestion engagées sur le site. La rencontre du maire d'Auvers s'est déroulée sur le terrain, et a permis d'observer plusieurs milieux sensibles comme les tourbières et certaines espèces liées à ces milieux (droséra, sphaignes, ...).

## **4.3 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire**

### **Assemblée générale de la Coopérative d'estives du Mont Mouchet**

L'animateur du site a été invité à participer à l'assemblée générale de la Coopérative d'estives du Mont Mouchet le 4 avril 2014. La participation à cette réunion est l'occasion de mieux comprendre la gestion de l'estive par les adhérents, mais aussi de les informer sur les mesures engagées, et sur les actualités relatives à la contractualisation et à l'animation du site Natura 2000. Cette année, ce fut également l'occasion pour Karine Martin du bureau d'études Terraterre de recenser les pratiques des exploitants et d'échanger sur les différentes techniques et critères à prendre en compte dans la gestion pastorale.

## **4.4 Communication / Animation auprès de scolaires**

### **Foire bio de Langeac**

Chaque année, à l'occasion de la Foire Bio de Langeac, le SMAT du Haut-Allier est sollicité pour des interventions auprès de scolaires d'écoles primaires de Langeac, Mazeyrat d'Allier, Lachaud-Curmilhac et Pinols. Cette année, la thématique du jardinage écologique était au cœur de la manifestation. Les animateurs Natura 2000 ont réalisé des interventions sur la thématique des animaux « amis du jardinier », insectes et autres. Il s'agit d'une occasion particulièrement opportune pour faire découvrir aux scolaires les intérêts de la préservation de la biodiversité. Près d'une centaine d'élèves ont ainsi été sensibilisés lors de cette journée.

### **Sentier nature du Mont-Mouchet**

Le Pays d'art et d'histoire du Haut-Allier a sollicité l'animateur Natura 2000 du site pour une animation sur le sentier nature du Mont-Mouchet le 3 juin 2014, près du musée national de la Résistance, auprès de quatre classes de troisième du collège Sainte-Marie de Riom (63), représentant un total de 115 élèves. Le sentier nature permet d'aborder les notions de gestion forestière et de biodiversité, mais aussi de diversité des milieux (forêt naturelle, forêt plantée, zones humides, prairies naturelles, etc...) et de cycle de l'eau.

## **4.5 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site**

L'animateur a participé en tant que stagiaire à une formation sur la gestion des prairies naturelles et identification des bivalves et écrevisses au printemps 2014.

Cette formation a été proposée par la Cant'ADEAR, structure spécialisée dans l'accompagnement et la formation agricole dans le département du Cantal. L'animateur a participé à deux journées de formation, alternant apports théoriques et application sur le terrain, en avril 2014 à Apchat (63) puis à Loubaresse (15). L'intervenant, Cyril Agreil (entreprise Scopela), a présenté les différentes méthodes de valorisation de l'herbe au sein d'une prairie naturelle, et les cycles naturels de la végétation à prendre en compte dans sa gestion.

Ces deux journées ont permis à l'animateur de découvrir les principes d'une gestion durable des prairies naturelles, privilégiant les cycles naturels et la diversité de la végétation tout en étant économiquement rentable. Les principes acquis pourront être diffusés à l'occasion de la rencontre d'agriculteurs (notamment adhérents à la Coopérative d'estives du Mont-Mouchet), et être pris en compte dans la mesure du possible au niveau des nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques.

## 5. Veille à la cohérence des politiques publiques

### 5.1 Suivi des autres démarches en lien avec le site

Le SMAT du Haut-Allier, en tant que structure animatrice du site, a suivi les projets en cours en interne, ainsi que la cohérence globale de l'animation des sites Natura 2000 aux niveaux départemental et régional. Ainsi, l'animateur Natura 2000 a participé aux démarches et réunions suivantes :

- **Réunion des structures animatrices** Natura 2000 en Haute-Loire (9 décembre 2014 au Puy-en-Velay)
- **Réunion des structures animatrices** dans le Cantal (24 février 2014 à Aurillac)
- **Séminaire régional** Natura 2000, organisé par la DREAL Auvergne les 18 et 19 septembre 2014 dans le département de l'Allier. Ce rendez-vous est l'occasion de s'informer sur les actualités du réseau Natura 2000, des fonds européens, des nouvelles dispositions réglementaires, etc... mais aussi de voir sur le terrain des réalisations faites dans le cadre de contrats Natura 2000.

Intitulé	Partenaires ou contacts (le cas échéant)	Rôle / intervention de la structure animatrice
Projet de Parc Naturel Régional "Sources et Gorges de l'Allier"	Association de préfiguration du PNR « Sources et Gorges de l'Allier »	L'avant-projet de charte a été finalisé au cours de l'année 2014. L'animateur a relu cet avant-projet et apporté ses remarques auprès de l'association de préfiguration.
Partage des données habitats	Conservatoire botanique national du Massif-Central (CBNMC)	Fourniture des rapports d'études et bases de données relatifs à la végétation et aux habitats naturels en sites Natura 2000.
Réglementation des boisements – Communauté de communes du Pays de Saugues	Département de la Haute-Loire	L'animateur a étudié la cartographie proposée sur le zonage Natura 2000 "Sommets du nord Margeride" pour vérifier sa compatibilité avec les orientations du Docob. Au vu des tables cartographiques communiquées par le Département, le zonage n'entraîne pas de conséquences néfastes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.
Charte forestière de territoire	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour / Margeride.	Les services de la communauté de communes ont pris contact avec l'animateur du site Natura 2000 et l'ont convié à deux réunions de concertation pour fixer les orientations de la future charte. L'animateur a participé à l'une des réunions mais n'a pas pu participer à la seconde, et n'a pas pris connaissance des documents finalisés à la fin de l'année 2014, malgré une demande auprès des services concernés. Le suivi de ce dossier se poursuivra en 2015.

## **6. Gestion administrative, financière et de la gouvernance du site**

### **6.1 Organisation de la gouvernance du site**

#### **- Organisation de la gouvernance du site Natura 2000**

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 "Sommets du nord Margeride" a été réuni le 6 novembre 2014 à Ruynes-en-Margeride, sous la présidence d'Albert HUGON, maire de Clavières. Cette réunion du comité de pilotage a été l'occasion de faire le point sur les actions déroulées en 2014, mais aussi sur les actions prévues pour la première partie de l'année 2015.

Cette réunion étant organisée au terme des trois premières années d'animation du site, la DDT a organisé l'élection de la structure porteuse et du Président du Comité de pilotage du site. Albert Hugon, maire de Clavières et vice-président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour-Margeride a été réélu Président du Comité de pilotage pour trois ans. Le SMAT du Haut-Allier a été réélu structure porteuse du site Natura 2000 pour une durée de trois ans également.

La nouvelle convention de transfert a été signée en date du 4 décembre 2014.

#### **- Base de données pour l'envoi électronique des documents aux membres du Comité de pilotage**

Le SMAT du Haut-Allier, dans un souci d'économie des ressources, a demandé par courrier postal à chacun des membres du Comité de pilotage du site s'il souhaitait recevoir tous les documents et invitations relatifs à Natura 2000 uniquement par voie électronique (par e-mail). 22 membres ont à ce jour répondu favorablement sur un total de 65, soit un tiers des membres. Ceux qui n'ont pas répondu ou ont répondu défavorablement continueront à recevoir les documents en version papier.

#### **- Participation à la gouvernance de la structure animatrice**

L'organe décisionnel du SMAT du Haut-Allier est le Comité Syndical, composé d'élus de chacune des communes du SMAT, et d'élus du Conseil Général de la Haute-Loire. L'animateur participe à l'organisation des réunions du Comité syndical, et présente régulièrement les actions réalisées au titre de la politique Natura 2000. Ces actions sont également présentées au cours des réunions de la Commission Environnement du SMAT du Haut-Allier, et au cours des réunions d'équipe organisée avec les agents de chaque service.

## 6.2 Gestion administrative et financière

### - Rapport d'activité et bilan financier

Le SMAT a rédigé un rapport d'activité pour présenter les actions accomplies en 2013 et 2014. Ce document dresse le bilan annuel de la gestion administrative de la mise en œuvre du programme d'actions sur le site ainsi que le bilan financier détaillé.

### - Programme d'action prévisionnel 2015

A partir du programme d'actions prévisionnel du DOCOB, ainsi que du bilan des actions précédentes, le SMAT a élaboré un programme prévisionnel pour l'année 2015.

### - Demande de financements

La cellule environnement du SMAT a élaboré une demande de financement pour la mise en œuvre des actions prévues dans le DOCOB en 2015, sur la base du programme prévisionnel dressé précédemment. La demande de subventions concernait seulement le premier semestre de l'année 2015, financé à 100 % par des fonds de l'Etat. Cette demande a été transmise à la DREAL Auvergne, service instructeur des dossiers de financement Natura 2000.

Pour le premier semestre 2015, les actions suivantes ont été inscrites à la demande d'aide :

Intitulé actions N° action DOCOB	Dépenses		Recettes
	Nature	Montant en €	DREAL Auvergne (Etat)
Animation / mise en œuvre du DOCOB	Coûts salariaux		
	- animateur 1	85,81 €	85,81 €
	- animateur 2	3 724,98 €	3 724,98 €
	- Direction	319,67 €	319,67 €
	- Comptabilité \ finances	173,86 €	173,86 €
	- Secrétariat 1	200,03 €	200,03 €
	- Secrétariat 2	201,77 €	201,77 €
	Frais professionnels	30,50 €	30,50 €
	Coûts de fonctionnement structure et spécifiques :	889,86 €	889,86 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 626,48 €</b>	<b>5 626,48 €</b>

#### - **Recherche et choix d'un prestataire de service**

Le SMAT du Haut-Allier a fait appel à des structures extérieures pour réaliser la mission de suivi des pratiques agricoles. Le SMAT étant une collectivité publique, il est soumis à la règle des marchés publics pour les recruter. Dans le cas présent, le rôle du SMAT consiste donc à :

- Définir la mission du prestataire, en élaborant les éléments techniques nécessaires à la passation d'un marché public contenus dans les cahiers des charges (CCTP),
- Elaborer le dossier de consultation des entreprises ;
- Publier l'appel d'offres ;
- Choisir un prestataire selon les critères prédéfinis ;
- Fournir les données préalables à la réalisation des missions à chacun des prestataires retenus ;
- Suivre le déroulement administratif et technique de l'opération ;
- Valider le rendu du prestataire et régler la ou les factures relatives à la mission.

#### - **Mise à jour de la base de données SUDOCO**

La mise à jour de la base de données s'est poursuivie en 2014, elle n'est cependant pas achevée. Ce travail se poursuivra au cours de l'année 2015.

### **6.3 Compléments ou mise à jour du Docob**

#### - **Mise à jour du Formulaire standard de données**

En 2014, la DREAL Auvergne a sollicité le SMAT du Haut-Allier pour la vérification et l'éventuelle correction du Formulaire standard de données du site « Sommet du nord Margeride ». De nombreux éléments ont été mis à jour, notamment :

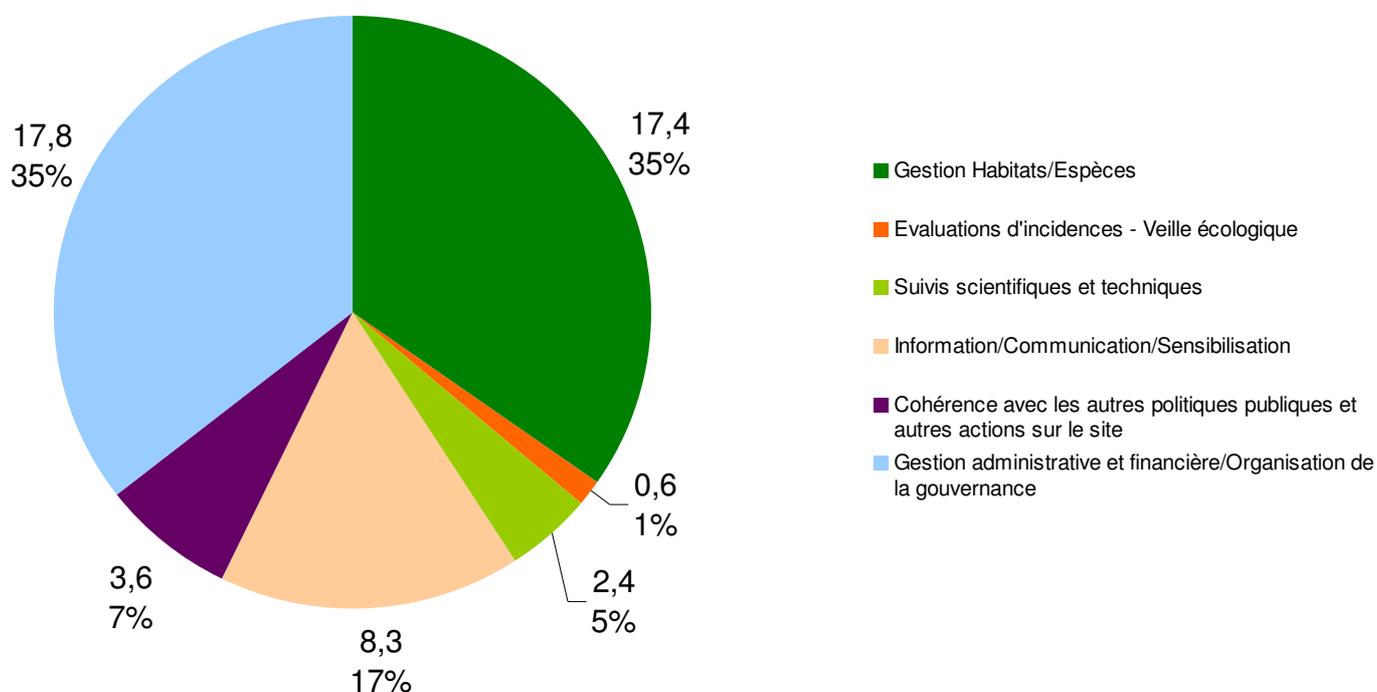
- Les communes concernées par le site
- Les habitats naturels, la surface qu'ils occupent et leur évaluation sur le site
- L'évaluation des espèces d'intérêt communautaire sur le site
- Les autres espèces importantes de flore et de faune et leur évaluation sur le site
- Les caractères généraux du site
- Le régime de propriété (surfaces relatives)
- La date de validation du Docob
- Les statuts de protection sur le site
- La structure responsable de la gestion du site

### III. Synthèse de l'animation 2014 sur le site "Sommets du nord Margeride"

#### 1. Bilan du temps d'animation sur le site

Le graphique suivant illustre la part du temps d'animation (nombre de jours et % correspondant) consacré à chaque partie de l'animation globale, selon la nomenclature précédemment employée :

**Répartition du temps d'animation sur le site "Sommets du nord Margeride" Année 2014**



La part dédiée à la gestion administrative et financière domine sur ce site en 2014, elle représente plus d'un tiers du temps d'animation, ce qui est élevé par rapport à ce qui est attendu sur un site de cette taille. On peut éventuellement attribuer ce fait aux tâches considérées comme administratives supplémentaires par rapport à d'autres années : mise à jour du FSD, mise en place de la base de données pour l'envoi électronique des documents et préparation plus longue pour la réunion du comité de pilotage (élections et donc nécessité que le quorum soit atteint). La part consacrée à la gestion des habitats naturels et espèces est également importante, ce qui est dû au suivi du travail sur la gestion pastorale et le potentiel contrat Natura 2000 à élaborer suite à cette mission. L'accompagnement d'un agriculteur ayant eu des sanctions financières à la suite d'un contrôle ASP a également mobilisé l'animateur de manière imprévue. Les autres domaines d'animation représentent logiquement une moindre part cette année.

## 2. Synthèse financière

Le tableau suivant résume les dépenses et les recettes engagées pour l'année 2014 sur le site "Sommets du nord Margeride". L'action "Elaboration d'un plan de gestion pastorale" est financée dans le cadre d'une convention indépendante (n° 2013-01) de la convention d'animation du site pour 2014 (n°2013-29).

Nom de l'action	Prestataire	Coût TTC	Financement Etat demandé	Financement FEADER demandé	Autofinancement SMAT
Animation du Docob	SMAT du Haut-Allier	11 791,95 €	7 402,29 €	5 425,69 €	136,72 €
Suivi des pratiques agricoles sur les parcelles contractualisées	Chambre d'agriculture du Cantal	1 100,00 €			
Frais d'annonces et d'insertions	BOAMP	27,00 €			
Frais professionnels		45,75 €			
<b>TOTAL (Réalisé 2014)</b>		<b>12 964,70 €</b>	<b>7 402,29 €</b>	<b>5 425,69 €</b>	<b>136,72 €</b>

Nom de l'action	Prestataire	Coût TTC	Financement Etat demandé	Financement FEADER demandé
Elaboration d'un plan de gestion pastorale (Convention n°2013-01)	Terraterre	8 970,00 €	5 295,14 €	3 782,50 €
Frais d'annonces et d'insertions	BOAMP	107,64 €		
<b>TOTAL (Réalisé 2014)</b>		<b>9 077,64 €</b>	<b>5 295,14 €</b>	<b>3 782,50 €</b>

A Langeac, le 26 Février 2015

Le Président du SMAT du Haut-Allier

Guy Vissac



# *Annexes*

**Annexe 1 : Plan de localisation des tourbières à mettre en défens – année 2014**

Avec le soutien de :



## SITE NATURA 2000 « SOMMETS DU NORD MARGERIDE » FR 8301070

### **Plan de localisation des zones à mettre en défens Année 2014**

#### **1. Territoire concerné par la mesure**

Le territoire concerné par la mesure concerne le périmètre du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » FR8301070. Le Docob de ce site Natura 2000 a été validé en 2011 par le Comité de pilotage, sa mise en œuvre a débuté en 2012.

Les mesures agro-environnementales élaborées en concertation avec les acteurs socio-économiques du territoire, et validées par le Comité de pilotage, ont été contractualisées en 2012.

#### **2. La mesure agro-environnementale territorialisée « AU SDNM HE1 »**

La mesure « AU\_SDNM\_HE1 » a été élaborée dans le but de préserver les zones les plus sensibles des tourbières hautes actives, et notamment d'éviter la déstructuration des buttes de sphaignes.

Le cahier des charges prévoit entre autres la mise en défens de 10% de la zone contractualisée dans cette mesure. Le zonage doit être annuellement établi avec une structure agréée, dans le cadre d'un plan de localisation des zones à mettre en défens.

#### **3. Le contractant**

La mesure « AU\_SDNM\_HE1 » a été engagée par la Coopérative d'estives du Mont Mouchet, représentée par son Président, sur 6,69 hectares de terrains communaux de la Commune de Clavières. Ces engagements sont répartis sur deux zones :

- Celle dite du « Triangle des Clauzels », d'une surface de **4,02 hectares**
- Celle du secteur de la « Croix de la Paille », d'une surface de **2,67 hectares**.

#### **4. Cartes de localisation des zones à mettre en défens**

Le SMAT du Haut-Allier, opérateur agro-environnemental du site, établit le plan de localisation des zones à mettre en défens avec la Coopérative d'estives du Mont Mouchet. La localisation de ces zones se trouve sur les cartes ci-jointes. Les cartes reprennent :

- Une vue générale au 1/10000<sup>ème</sup> des deux parcelles engagées dans la mesure « AU\_SDNM\_HE1 »
- Une carte au 1/ 1500<sup>ème</sup> pour chaque parcelle engagée, avec la zone à mettre en défens.

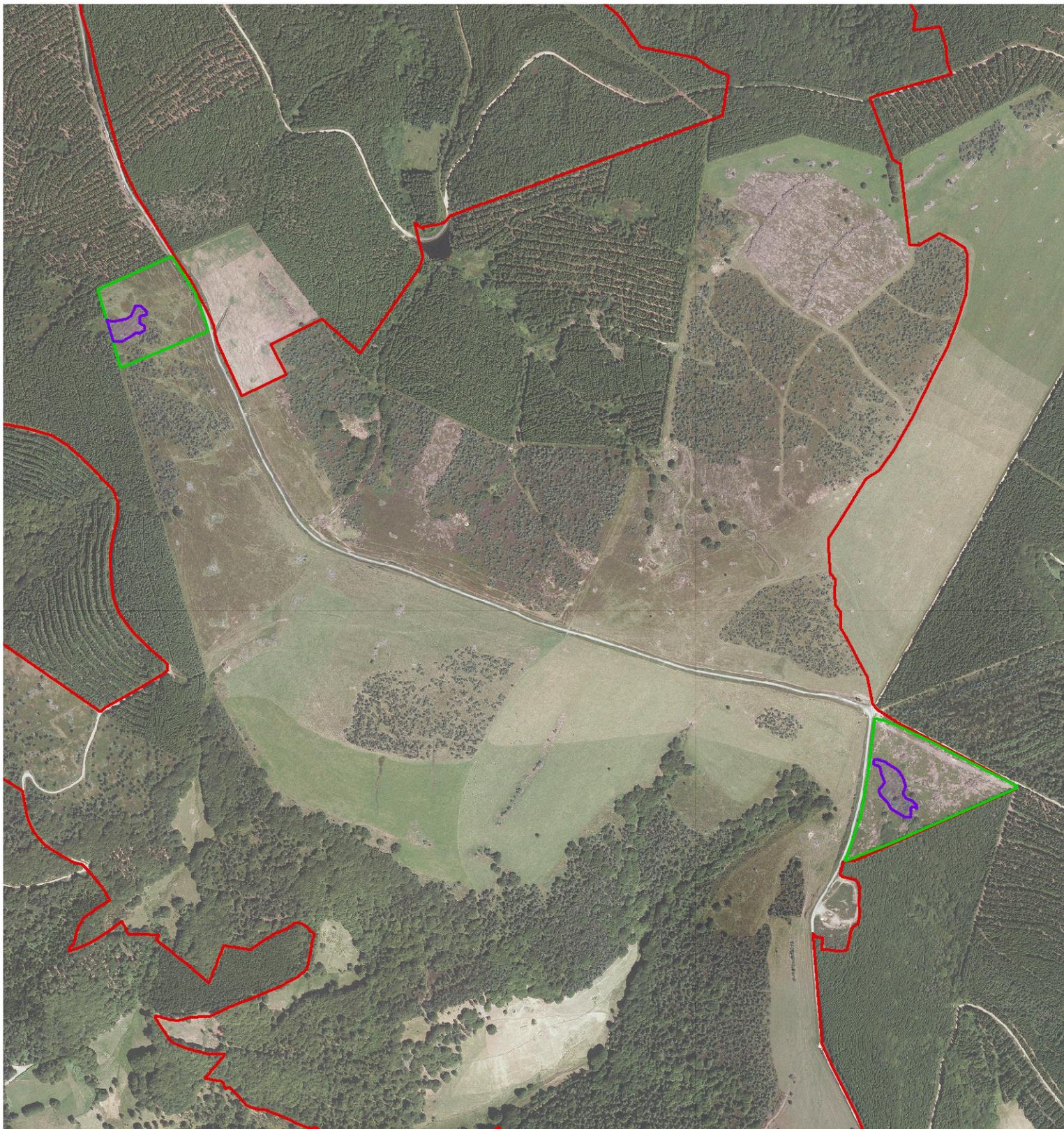
#### **5. Période de mise en défens**

La Coopérative d'estives du Mont Mouchet assurera la mise en défens des zones ciblées sur les cartes précédemment citées, sur la période **du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre** de l'année.

# MAET AU\_SDNM\_HE1

Plan de localisation - Mise en défens des tourbières

Vue générale - Année 2014



## Site Natura 2000 "Sommets du nord Margeride"

 Périmètre officiel

### Mesure agro-environnementale

 Périmètre des engagements "AU\_SDNM\_HE1"

### Mise en défens des tourbières

 Périmètre à mettre en défens



0 200 m



# MAET AU\_SDNM\_HE1

Plan de localisation - Mise en défens des tourbières  
Secteur "Triangle des Clauzels" - Année 2014



## Site Natura 2000 "Sommets du nord Margeride"

 Périmètre officiel

## Mesure agro-environnementale

 Périmètre des engagements "AU\_SDNM\_HE1"

## Mise en défens des tourbières

 Périmètre à mettre en défens



0 40 m



# MAET AU\_SDNM\_HE1

Plan de localisation - Mise en défens des tourbières  
Secteur "Croix de la Paille" - Année 2014



## Site Natura 2000 "Sommets du nord Margeride"

 Périmètre officiel

### Mesure agro-environnementale

 Périmètre des engagements "AU\_SDNM\_HE1"

### Mise en défens des tourbières

 Périmètre à mettre en défens



0 30 m



**Annexe 2 : Compte-rendu de visite de terrain, Conservatoire botanique national du Massif-Central, Décembre 2014**



## Note technique sommaire

### Compte-rendu de visite de terrain

(Clavières, Haute-Loire)

<b>N° avis</b>	2014 - 02	<b>Date saisie</b>	28/10/2014
<b>Territoire</b>	Auvergne / 15	<b>Date réponse</b>	16/12/2014
<b>Demandeur</b>	SMAT du Haut-Allier	<b>Experts CBNMC</b>	Romain PRADINAS
<b>Contact</b>	David OLAGNOL	<b>Contact CBNMC</b>	Romain PRADINAS
<b>Pétitionnaire</b>	SMAT du Haut-Allier	<b>Validation</b>	Juliette TILLARD-BLONDEL

## 1. - Contexte et objectifs

La Coopérative d'estives du Mont Mouchet qui gère des parcelles agricoles sur le site N 2000 « Sommets du nord Margeride - FR 8301070 » (commune de Clavières - 15) souhaite rouvrir des zones de landes actuellement colonisées par du Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) afin de les faire pâturer par des bovins. Cette réouverture ferait l'objet d'un contrat N 2000. Le CBNMC a été sollicité pour une demi-journée de terrain et de discussion avec les intervenants, le SMAT Haut-Allier et le bureau d'études Terr@terre en charge de l'élaboration du plan de gestion pastoral.

## 2. - Démarche méthodologique

Une visite de terrain a été effectuée le 19/08/2014. L'ensemble des zones susceptibles de faire l'objet de réouvertures a été visité.

## 3. - Analyse et résultats

Deux zones sont susceptibles de faire l'objet d'une réouverture, elles occupent les deux versants (l'un orienté SE, l'autre NO) d'un même vallon globalement forestier. Les zones pastorales sont situées sur les plateaux surplombant. L'altitude des zones d'emprise du projet est comprise entre 1350 et 1400 mètres.

Lors de la visite de terrain les habitats d'intérêts communautaires suivant ont été observés sur les parcelles susceptibles de faire l'objet d'une réouverture.

### - Pelouses acidiphiles à Nard raide ( 6230-4) :

Les pelouses à Nard raide sont très fragmentaires au sein des landes, ce qui explique probablement qu'elles n'aient pas été cartographiées sur le secteur.

### - Landes à Myrtilles montagnardes acidiphiles (4030-13) :

Elles sont globalement fermées et sujettes à une colonisation par les Pins sylvestres. La colonisation des pins et la dynamique vers des groupements forestiers (hêtraies montagnardes) semblent plus importantes sur la partie sud du périmètre. Ceci s'explique peut-être par l'orientation Nord-ouest du versant et/ou par un historique et des pratiques pastorales différentes.

### - Hêtraies sapinière montagnardes acidiphiles (9120-4) :

Les hêtraies parcourues sur le terrain sont situées au sein des thalwegs remontant du vallon en direction du plateau. Les hêtraies fréquentées par le bétail présentaient une strate herbacée peu caractéristique. Le sol présentait des traces d'érosion parfois importantes lié au piétinement du bétail (cf. figure 2).

[www.cbnmc.fr](http://www.cbnmc.fr)

**Conservatoire  
botanique  
national  
du Massif central**

**Siège & antenne Auvergne**  
Le Bourg  
43230 CHAVANCIAC-LAFAYETTE  
Tél.: 04 71 77 55 65 - Fax : 04 71 77 55 74  
Courriel : [conservatoire.siege@cbnmc.fr](mailto:conservatoire.siege@cbnmc.fr)  
SIRET : 254 301 179 00019 - APE : 8412Z

**Antenne Limousin**  
SAFRAN  
2, avenue Georges Guingouin  
CS80912 - Panazol  
87017 LIMOGES Cedex 1  
Téléphone : 05 55 77 51 47

**Antenne Rhône-Alpes**  
Maison du Parc  
Moulin de Virieu - 2, rue Benaÿ  
42410 PÉLUSSIN  
Téléphone : 04 74 59 17 93

D'autres groupements ont été contactés :

- **Ourlet à Paturin de chaix (*Poa chaixii*) et Seneçio à feuilles d'Adonis (*Senecio adonodifolius*)** : Ce groupement a été observé de façon fragmentaire en mosaïque avec la lande et les pelouses à Nard raide.

- **Pinède à Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) post-pionnière** : La dynamique de colonisation par les pins semble s'intensifier suite à l'arrêt du pâturage. La densification du couvert favorise la fermeture de la végétation et l'implantation d'essences forestières (jeunes hêtres sur la partie sud du site).

- **Pré-manteau à Framboisier (*Rubus idaeus*) et Epilobe à feuilles étroites (*Epilobium angustifolium*)** : Ce groupement a été observé dans les ouvertures et clairières créées sur des secteurs colonisés par la hêtraie. Ce groupement très compétitif s'inscrit dans une dynamique forestière.

- **Groupement à Jonc diffus (*Juncus effusus*) et Canche cespiteuse (*Dechampsia cespitosa*)** : Ce groupement a été observé au bord d'un ruisseau au contact de la hêtraie. La fréquentation et plus précisément le piétinement (cf. figure 3) par les bovins (abreuvement) semble être un facteur limitant à la fonctionnalité de cette zone humide.

- **Manteau à Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*)** : il s'implante au sein du pré-manteau à framboisier et s'inscrit dans une reconquête de la hêtraie.

De façon synthétique, les liens dynamiques entre les différents groupements observés peuvent être résumés de la sorte :

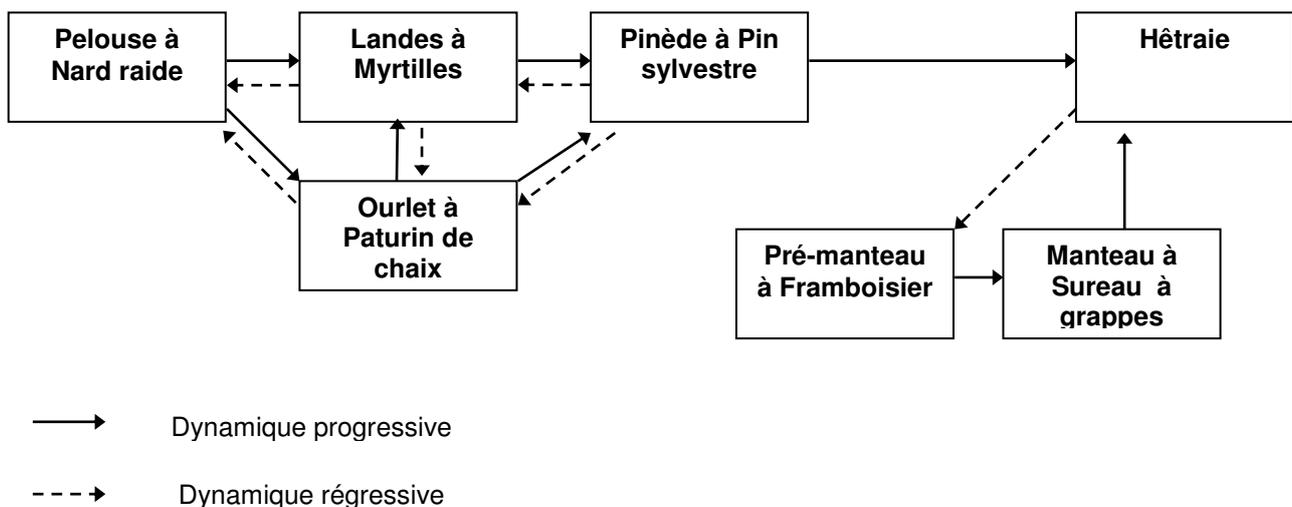


Figure 1 : Schéma simplifié des relations dynamiques entre les différents groupements identifiés sur le terrain

Le projet de réouverture porte sur des pinèdes dont la strate herbacée est encore largement dominée par des espèces landicoles. La réouverture de ces zones peut permettre un retour à court terme de landes voir de pelouses et semble favorable à une amélioration de l'état de conservation voire à une augmentation de la surface de l'habitat « Landes à Myrtilles montagnardes acidiphiles (4030-13) » sur le site N2000 « Sommets du nord de la Margeride ».

Concernant les opérations de réouverture, les complexes landes-pelouses oligotrophiles sont particulièrement sensibles aux remaniements des horizons supérieurs des sols. Le dessouchage est donc à proscrire, les rémanents doivent être exportés (leur décomposition sur place peut favoriser l'implantation d'un roncier), la circulation avec des engins de débardage limitée au minimum, et si besoin, les places de dépôts devront être localisées sur des secteurs aux caractéristiques compatibles avec ce type d'intervention (sol sain et portant, groupement non IC).

La pénétration des bovins au sein des hêtraies (9120-4) est incompatible avec un état de conservation favorable de cet habitat (figure 2). La ressource herbagère y est faible. Le rôle d'abri que peuvent jouer ces espaces devra plutôt être recherché au sein des pinèdes. La réouverture de ce type d'habitat ne permettrait pas la réinstallation de végétations à caractère « pastorale » à court terme, mais plutôt de pré-manteaux très dynamiques à Framboisier et Epilobe à feuilles étroites.

De même l'accès direct du bétail aux zones humides est à proscrire. Des solutions alternatives pour l'abreuvement des animaux sont à développer afin de déporter la pression du piétinement sur des secteurs au sol portant et sans enjeux fonctionnels et patrimoniaux susceptibles d'être impactés.

#### **4. - Conclusion**

Le projet de réouverture présenté lors de la visite de terrain paraît compatible avec les enjeux, notamment en terme d'habitats agro-pastoraux, identifiés sur le site.

Il conviendra toutefois :

- de perturber au minimum la végétation en place ainsi que le sol (pas de dessouchage) et d'exporter les rémanents ;
- de limiter la pénétration du bétail dans les hêtraies ;
- de préserver les zones humides du piétinement du bétail par une mise en défens et l'aménagement de points d'abreuvement sur des terrains compatibles.

## Annexes : Planche photographiques



Figure 2 – Piétinement et érosion du sol dans une hêtraie du site. © R. PRADINAS – CBN Massif central



Figure 3 - Zone humide (source) piétinée. © R. PRADINAS – CBN Massif central

## Bibliographie

- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C., DENIAUD J. et al. 2005. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 445 p., 487 p. (Cahiers d'habitats Natura 2000).
- RAMEAU J.-Cl., CHEVALLIER H., BARTOLI M. & GOURC J. 2001. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats forestiers. La Documentation Française, Paris, 339 p. + 423 p. (Cahiers d'habitats Natura 2000).